

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASTEL-NOUVEL**

-----  
**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

**L'an deux mille treize et le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.**

**Présents :** BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjoints – ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, DELOR Jean-Luc, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric conseillers municipaux.

**Absent:** LOPES David

**Par procuration :** BLANC Gilbert à BRUNEL Didier, DURAND Stéphanie à BERGONHE Maurice

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

**Travaux d'électrification : versement de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de le Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Enfouissement vieille route Tranche 1	25 439,09 €	Participation du SDEE Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	22 448,56 €  3 190,53 €
<b>Total</b>	<b>25 439,09 €</b>	<b>Total</b>	<b>25 439,09 €</b>
<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Génie Civil vieille route tranche 1	19 293,81€	Participation du SDEE Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	12 841,03 €  6 452,78 €
<b>Total</b>	<b>19 293,81 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 293,81 €</b>
<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Enfouissement rue Bellevue	15 405,10 €	Participation du SDEE Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	13 473,02 €  1 932,08 €
<b>Total</b>	<b>15 405,10 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 405,10 €</b>
<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Génie Civil rue Bellevue	16 324,26 €	Participation du SDEE Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	10 864,64 €  5 459,62 €
<b>Total</b>	<b>16 324,26 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 324,26 €</b>

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement de travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits inscrits à l'article

204158. Voté à l'unanimité.

### **Location Ancienne Mairie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal du départ du locataire de l'Ancienne Mairie, et propose de fixer le nouveau loyer à 455,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de fixer le nouveau loyer à 455,00 €

Voté à l'unanimité

### **Demande de subvention pour la création et l'aménagement d'une bibliothèque municipale BM3**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de redélibérer sur le projet de création et l'aménagement d'une bibliothèque municipale BM3 suite à la prise en charge par le département :

- De l'hébergement d'un logiciel collectif
- De la formation liée à l'installation et à l'utilisation de ce logiciel.

Monsieur le Maire présente les nouveaux devis qui s'élèvent à la somme de 7 166,00 €H.T..

Propose au conseil municipal de demander une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional de signer une convention de partenariat informatique en vue d'un catalogue collectif et d'un portail collectif avec le département.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le nouveau projet et vote le plan de financement suivant :

• Coût de l'aménagement	:	7 166,00 €H.T.
• Subvention Conseil Général	:	3 583,00 €
• Subvention Conseil Régional	:	2 149,00 €
• Participation communale	:	1 434,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

Voté à l'unanimité